

LA FORÊT DES MÉLÈZES



Conditions générales de réservation

CAMPING FORÊT DES MÉLÈZES

CAMPING FORÊT DES MÉLÈZES | ROUTE DE MAUVOISIN 450 | BONATCHIESSE | 1948 FIONNAY
BONATCHIESSE RESORT SA



Les présentes conditions générales régissent toute réservation d'emplacement.
Toute réservation implique leur l'acceptation sans réserve.

1. Conclusion du contrat

1.1 Réservation par e-mail, en ligne ou par une plateforme de réservation

Votre réservation pour un emplacement n'est définitive qu'au moment où la disponibilité vous a été confirmée par écrit.

2. Conditions d'annulation

2.1 Emplacements camping : L'annulation doit parvenir au camping par écrit. Si l'annulation parvient après le 5^{ème} jour avant la date d'arrivée : 100% du montant total de l'acompte est du. Arrivée retardée : En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le paiement intégral des prestations demeure exigé.

3. Frais de réservation

Les réservations sur le site internet : www.bonatchiesse.ch et possibles 24h/24h et 7/7jours sans frais.

Les séjours d'une seule nuit se payent intégralement à la réservation.

Un acompte de 30% doit être versé pour confirmer la réservation d'emplacement de 2 jours et plus.

Les frais de réservation par email se montent à CHF20.-.

Bonatchiesse Resort SA ; Rte de Mauvoisin 533 ; 1948 Fionnay CCCP 10-716780-4 ; IBAN: CH15 0900 0000 1071 6780 4 ; SWIFT/BIC POFICHBEXXX - paiement depuis l'étranger.

Nous conseillons vivement de souscrire une assurance de frais d'annulation/remboursement.

4. Réservation faite par des jeunes

Les jeunes de moins de 18 ans qui soumettent une réservation, doivent être accompagnés d'un adulte.

5. Souhait spécial pour un emplacement

Un souhait spécial pour un emplacement sera respecté dans la mesure du possible.

6. Durée de séjour minimale

Entre le 30 juillet et le 16 août, les séjours d'une seule nuit ne sont pas ouverts à la réservation anticipée ; ils peuvent être réservés uniquement à partir de 2 jours avant l'arrivée.



7. Arrivée / départ – décompte final

7.1 Emplacement

La réservation d'un emplacement est garantie jusqu'à 20 heures le jour de l'arrivée. L'emplacement doit être quitté avant 11H00 le jour de départ. La prise de l'emplacement se fait à partir de 14h00. Pour garantir plus de confort, un seul véhicule est autorisé par emplacement.

8. Décompte final

Le client s'engage à demander et à régler le décompte final au plus tard la veille de son départ.

9. Départ anticipé

Dans le cas d'un départ anticipé, le montant total pour la durée totale du séjour réservé est dû.

10. Taxes

Aucune réduction ne peut être accordée sur les taxes, telles que taxe de séjour, que perçoivent l'Etat, le canton et/ou les communes. Ces taxes sont toujours facturées séparément du prix du séjour.

11. Animaux domestiques

Les animaux domestiques (chiens) sont admis, à condition d'être tenus en laisse en tout temps. Un maximum de deux animaux est autorisé par emplacement.

12. Règlement du camping

Afin que le séjour soit aussi agréable que possible pour tous les clients, il existe un règlement du camping où figurent les règles les plus importantes à respecter. Ce règlement est valable pour tous les hôtes et peut aussi être consulté à la réception.

13. Protection des données : Les informations recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre de la présente réservation.

14. For juridique : Pour tout litige, le for juridique est le lieu de la place du camping.

Ces conditions sont valables dès à présent.

Bonatchesse, le 1^{er} Janvier 2026



Le gaz en toute sécurité



Cercle de travail GPL

Commission Gaz de pétrole liquéfiés